



# ÉCLAIRAGE PUBLIC

Vous apporter un service lumineux !



## Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

*des investissements dans le cadre d'un transfert de compétence.*



## Gestion et exploitation des réseaux



## Maintenance des installations

*d'éclairage et de mise en valeur par la lumière.*

## LES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

Dans le cadre de la compétence, le Te61 assure la maîtrise d'ouvrage des opérations suivantes :

- Travaux d'extension d'éclairage en souterrain ou en aérien
- Travaux liés aux effacements de réseaux
- Travaux de renouvellement et de rénovation
- Travaux de réfection d'armoires de commande
- Mise en valeur du patrimoine

La collectivité bénéficie de l'expertise, des conseils et des propositions du Te61.

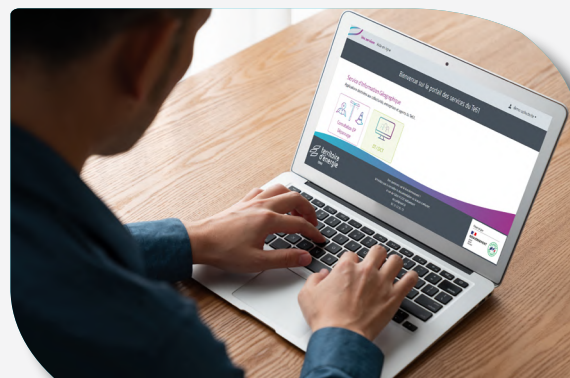
Elle reste décisionnaire des projets à réaliser, et choisit le type de matériel qu'elle souhaite installer.

Une reprise partielle de la compétence est possible dans le cadre d'aménagements ou d'opérations spécifiques, en respectant le cahier des charges transmis par le Te61.

## LE GÉORÉFÉRENCIEMENT DES RÉSEAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le Territoire d'Énergie Orne propose le géoréférencement des réseaux d'éclairage public aux communes lui ayant transféré la compétence.

Ces données sont ensuite intégrées dans le « portail des services du Te61 » qui accompagne les collectivités dans la gestion de leurs points lumineux (consultation de données techniques, déclaration de pannes). Chaque collectivité adhérente dispose d'un accès personnalisé à cet espace accessible depuis notre site [www.te61.fr](http://www.te61.fr) > espace adhérent



Le portail des services du Te61, un espace dédié pour gérer vos données d'éclairage public et répondre aux DT/DICT.



- Consultez votre patrimoine d'éclairage public
- Déclarez instantanément une panne
- Répondez en quelques clics aux DT/DICT grâce à un formulaire pré-rempli !

Sur tous les projets d'investissement, le Te61 effectue un géoréférencement de classe A conforme aux décrets et normes en vigueur.

### RAPPEL DE L'OBLIGATION LÉGALE DE GÉORÉFÉRENCIEMENT DES RÉSEAUX

- À réaliser avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour les unités urbaines au sens de l'Insee
- À réaliser avant le 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour les autres communes

## LA MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS

### PRESTATIONS RÉALISÉES

- Recensement initial
- Création de la base de données

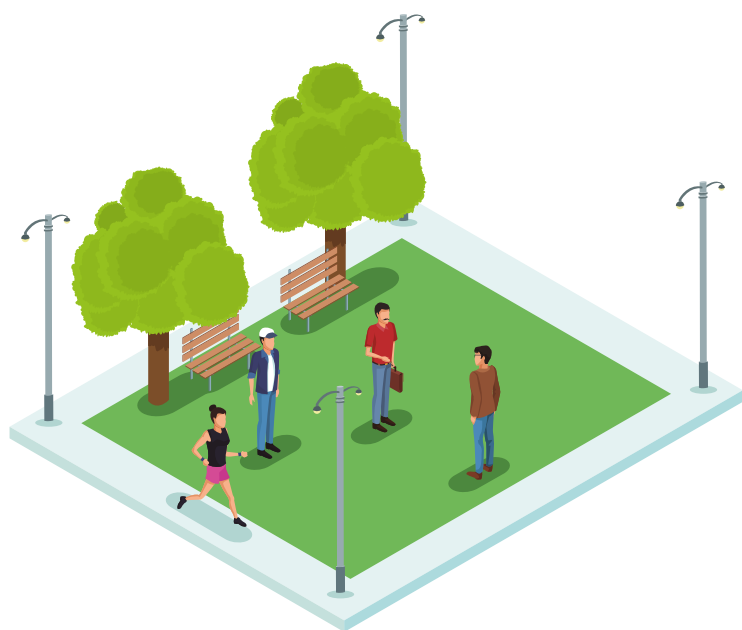
#### Entretien préventif :

- > **relampage** tous les 4 ans
- > **visite** de nettoyage tous les 2 ans
- > **contrôle** annuel des armoires

#### Entretien curatif / astreinte :

sur appel de la collectivité selon les délais définis : (4h pour une panne urgente, 96h pour une panne non-urgente)

- > **Impossibilité de remplacer les sources à Vapeur de Mercure** (interdites à la vente depuis mai 2015).



## OPTIMISATION TARIFAIRE DES FACTURES

Le Te61 contrôle les factures d'énergie pour déceler d'éventuels écarts entre les montants théoriques et réels, et peut ainsi ajuster au mieux les contrats

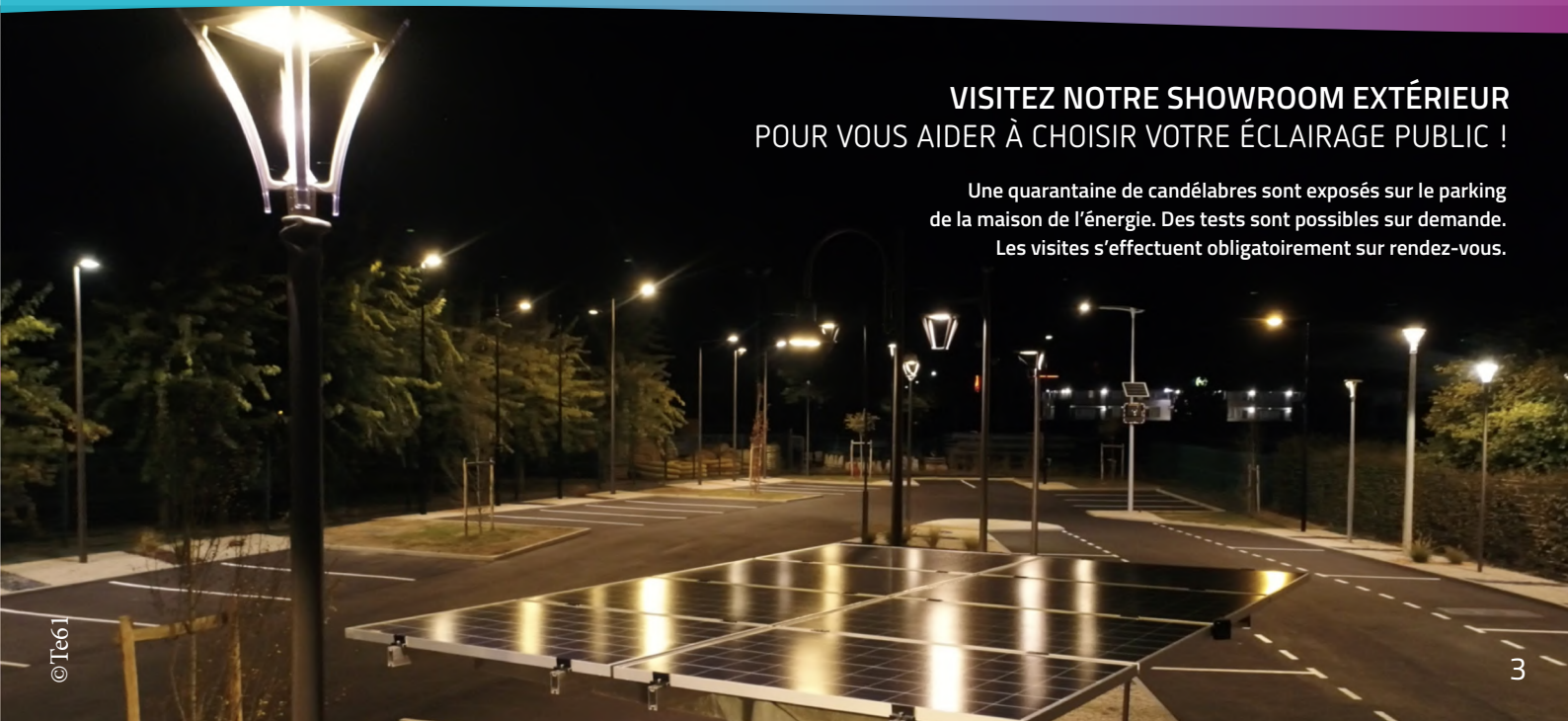
Cela permet également de repérer d'éventuelles surconsommations des appareils électriques et de prévoir leurs remplacements.



Le Te61 est informé des interventions sur le réseau d'éclairage et permet aux entreprises d'y accéder en respectant les procédures, notamment en termes de sécurité électrique.

## VISITEZ NOTRE SHOWROOM EXTÉRIEUR POUR VOUS AIDER À CHOISIR VOTRE ÉCLAIRAGE PUBLIC !

Une quarantaine de candélabres sont exposés sur le parking de la maison de l'énergie. Des tests sont possibles sur demande. Les visites s'effectuent obligatoirement sur rendez-vous.



**L'OFFRE : 18 € PAR POINT LUMINEUX ET PAR AN**

**En option : maintenance des armoires 36 €**

La compétence inclut l'investissement et la maintenance des installations.

Taux de participation du Te61 avec transfert de compétence			
Nature	Communes ou communes déléguées reversant la TCCFE* au Te61	Communes ou communes déléguées ne reversant pas la TCCFE* au Te61	Maîtrise d'oeuvre Te61
Cotisation à la compétence	18 € par point lumineux		/
Création de mise en valeur du patrimoine	Pas de participation financière		
Extension d'un réseau d'éclairage public Rénovation mise en valeur de patrimoine	Jusqu'à 40 %	/	5 %
Effacement	Jusqu'à 40 %	/	
Renouvellement Rénovation armoire éclairage public	Jusqu'à 40 %	Jusqu'à 10 %	
Programme d'éradication des lampes à vapeur de mercure	Jusqu'à 70 % (Plafonné à 650 € HT fourni posé par luminaire)	Jusqu'à 10%	
Accident	Sur devis		
Géoréférencement	Jusqu'à 50 % du devis		
Plafond de subvention	1 200 000 €		

\* TCCFE : Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité.



Territoire d'Énergie Orne  
6 rue de Gâtel, 61250 Valframbert  
02 33 32 83 13 / accueil@te61.fr



**Stéphane Bêland**

Responsable éclairage public  
stephane.beland@te61.fr  
06 70 27 85 27



**David Maillard**

Chargé d'affaires éclairage public  
david.maillard@te61.fr  
06 70 50 75 86